



Dernières nouvelles de la **Réforme territoriale** Direccte Champagne-Ardenne

n° 1 - avril 2015

Édito



Le Conseil des ministres du 22 avril 2015 a lancé la phase opérationnelle de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat en rappelant ses principes et ses objectifs. Le Premier ministre a ainsi désigné 7 des actuels préfets comme chargés de la préfiguration des régions qui fusionnent. Ainsi, c'est le Préfet d'Alsace qui a été désigné pour la région grand Est.

Les principes généraux sur lesquels devront se baser les préfigurateurs pour construire les nouvelles organisations ont été fixés, ainsi que le calendrier de mise en œuvre : les projets d'organisation seront soumis au Gouvernement fin juin et feront l'objet d'une décision en juillet. L'automne sera consacré à préparer les conditions juridiques et administratives des nouvelles directions.

Comme annoncé lors des différentes réunions d'information tenues avec l'ensemble des agents de la Direccte les 14 et 16 avril dernier, un important volet RH de cette réforme est prévu. Ainsi, les agents seront accompagnés individuellement et collectivement dans leur mobilité. Le télétravail sera développé afin de faciliter l'articulation entre vie personnelle et professionnelle. Des formations seront mises en place pour les agents dont les missions seraient amenées à évoluer.

Enfin, la mise en œuvre de cette réforme se fera dans le cadre du respect du dialogue social. Ainsi, une concertation au niveau interministériel sera organisée, localement, avec les représentants des personnels.

Retrouver la totalité du compte rendu du Conseil des ministres [en cliquant sur le lien](#), et ci-dessous une synthèse des questions/réponses relevées lors des réunions d'information des 14 et 16 avril 2015.

Un flash info vous sera communiqué régulièrement afin de vous tenir informés de l'état d'avancement de cette réforme.

Patrick Aussel, Directeur régional



Stéphane Bouillon, "préfet préfigurateur" de la grande région Est (ACA) a été nommé en Conseil des ministres du 22 avril 2015.

Né en 1957 dans le Nord, Elève de l'IEP de Paris et de l'ENA (Promotion "Louise Michel"), il était préfet d'Alsace et préfet du Bas-Rhin depuis nov. 2012. Il a été préfet de l'Aube de sept. 2001 à juillet 2003.

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des Questions-Réponses qui ont été posées par les agents de la Direccte Champagne-Ardenne lors des assemblées des 14 et 16 avril 2015.

Modalités concrètes et calendrier de construction des nouvelles organisations

▪ Qui participe à la construction des propositions de nouvelles organisations ?

Les préfigurateurs seront nommés le 22 avril : un préfet, un coordonnateur régional et un directeur par direction (Direccte, Dreal, Drac, Draaf, Drjcs). L'équipe sera basée à Strasbourg. Elle s'appuiera sur les expertises de terrain afin de pouvoir identifier au mieux les expertises disponibles sur le terrain, à croiser avec la pyramide des âges. Cela conduira à revoir les fiches de poste d'ici la fin de l'année. *Suites données au Conseil des ministres du 22 avril : seul le Préfet chargé de la préfiguration a été nommé (M. Stéphane BOUILLON). Le calendrier de mise en œuvre est confirmé : transmission du nouvel organigramme fin juin pour validation à l'été.*

▪ Comment vont se construire les macro-organisations attendues pour l'été ?

C'est l'équipe préfiguratrice qui déterminera les modalités concrètes de construction. Vraisemblablement elle se basera sur l'existant, en identifiant les missions réalisables localement ou à regrouper et les ETP nécessaires, avant d'identifier sur quel site il convient de

maintenir telle ou telle expertise. Des groupes de travail réunissant les connaissances du terrain seront sans doute mis en place.

▪ Comment sont associées les organisations syndicales ?

Chaque CTSD de chaque région sera réuni pour être consulté sur la nouvelle organisation proposée. Il est également prévu que le Préfet préfigurateur réunisse, avec son équipe, l'ensemble des organisations syndicales des trois régions, mais de façon plus "informelle" qu'un CTSD, dans la mesure où une instance interministérielle de ce type n'existe pas. Il s'agira de les tenir régulièrement informés de l'état d'avancement des réflexions.

▪ Est-ce que les agents seront associés à la construction des organigrammes macro ?

Des échanges réguliers seront organisés pour tenir informés les agents de l'avancement des travaux. Une lettre d'info dédiée sera diffusée régulièrement ainsi qu'un questions/réponses. Ils pourront être associés à la construction de l'organigramme cible pour des métiers spécifiques nécessitant une expertise particulière.

Dernières nouvelles de la **Réforme territoriale**

Direccte Champagne-Ardenne

▪ **Quand sera connue la nouvelle organisation macro ?**
À l'été.

▪ **Est-ce que l'effectif cible de la nouvelle région est d'ores et déjà fixé ?**
Non.

Fonctions dites "support"

▪ **Que vont devenir les équipes informatiques de proximité ?**
Cela sera à voir avec l'organisation adoptée au niveau régional. Il y aura nécessairement des informaticiens en UT pour les interventions de terrain. La télémaintenance est prévue pour être regroupée sur un site avec la mise en place de l'ESIC, dont le projet doit être revu avec les trois régions.

▪ **Est-ce que la gestion du PESE sera améliorée ?**
La réforme territoriale n'a pas d'impact sur le PESE qui a connu des difficultés de mise en route. Le regroupement des régions pourra en revanche sécuriser la remontée et le traitement des données, car il y aura plus d'agents chargés du sujet.

▪ **Comment cela va-t-il se passer pour les agents en UT qui exercent plusieurs missions (ex : fonctions support) ?**



Les nouvelles relations entre UT et UR seront également à construire. Cela va nécessiter de rebalayer tous les processus, ce qui a été fait en interne pour les

fonctions budgétaires, et se préparer ainsi à la réforme.

▪ **Que deviennent les fonctions dites "support" ?**
Est-ce que les missions type entretien des véhicules, vont être transférées pour être gérées en interministériel ?
Compte tenu de l'étendue de la nouvelle région, il paraît évident qu'une RH de proximité sera nécessairement maintenue, voire renforcée. Pour les volets financiers et logistiques, la question se pose différemment. Ce sont des métiers sur lesquels les effets de masse auront un effet positif en renforçant les équipes, les sécurisant et assurant ainsi une meilleure gestion et meilleur service rendu aux agents. Si les regroupements se font sur un site, il faudra voir comment on constitue les équipes nécessaires et quelles évolutions de missions seront possibles.

▪ **Quelles sont les perspectives pour les SAF ?**
Voir réponse précédente sur la nécessaire réorganisation des relations entre l'UR et l'UT et des modes de fonctionnement entre le siège et les différents sites locaux. S'agissant de missions comme l'entretien des véhicules, une externalisation à une entreprise privée n'est pas à exclure. De même, la gestion pourrait devenir interministérielle, ce qui ne signifie toutefois pas que le parc automobile devient interministériel.

Missions du champ emploi

▪ **Sur le champ emploi, quel positionnement tenir et quelle légitimité avec la montée en puissance et la "concurrence" des collectivités territoriales ? Quelles garanties face au sentiment de perte de sens et de légitimité sur certaine activité emploi (CDET, mutations économiques) ?**

Le Gouvernement n'envisage pas d'abandonner le rôle et la place de l'État sur ces sujets. L'État sera au moins co-animateur, co-président avec le conseil régional. Cela va induire des changements d'organisation et de fonctionnement incluant l'ensemble des acteurs. La préfectorale est aussi garante de l'application des politiques décidées par l'État. Le rôle de la Direccte s'est renforcé en matière d'ingénierie de projet. Il y a une réelle expertise en matière d'appui/conseil car la Direccte dispose d'une vision et approche globale du paysage socio-économique.

▪ **Est-ce que les conventions pour l'emploi (CPE) vont être maintenues ?**

Oui. La DGEFP demande que leurs résultats soient valorisés afin de pouvoir limiter la réduction des crédits.

▪ **Est-ce que l'IAE sera maintenue au niveau des UT ?**
Il n'y a pas de raison, à ce stade, que l'IAE disparaisse des missions des UT. Le pilotage du CDIAE restera nécessairement au niveau de l'État.

▪ **Quelles sont les évolutions envisagées pour le commissaire au redressement productif (CRP) ?**
A ce stade, son maintien est prévu mais dans une configuration restant à définir.

▪ **Selon quelles modalités se fera le co-pilotage Etat/région sur les sujets emploi ?**

A ce stade, il n'existe pas d'accord cadre en la matière. Cela sera prévu dans la loi NOTRe. Le co-pilotage vient d'être mis en place pour certaines instances comme le Crefop. Il se déroule bien. Le Gouvernement a tiré les leçons du transfert de l'apprentissage vers le CR et ne souhaite pas reproduire ce fonctionnement car trop de perte de visibilité.

▪ **Est-ce que le FSE va être entièrement géré par le Conseil régional ?**
Non, la commission européenne a d'ores et déjà indiqué que le programme opérationnel 2014/2020 restera géré selon les modalités actuellement décidées. Il n'y aura pas fusion des trois PO.

Missions du champ travail

▪ **Que devient la cellule pluridisciplinaire du Pôle T ?**
Le nouveau mode d'organisation et de fonctionnement est à travailler. Voir si le système actuellement en place pour les chargés de développement économique (1 représentant par site sous l'autorité de l'UR) est possible à étendre.

▪ **Quel est le devenir des services de renseignements ? Est-ce qu'il pourrait être géré régionalement ?**
Ce n'est pas à exclure, mais techniquement, cela sera très compliqué à mettre en place.

Dernières nouvelles de la **Réforme territoriale**

Directe Champagne-Ardenne

- Dans quelle mesure le service rendu à l'usager sera pris en compte dans cette réforme ?

Le regroupement des trois régions permettra de renforcer la taille de la région et d'apporter ainsi un plus à l'usager. Il faudra néanmoins travailler sur ce point pour éviter des ruptures en fonction des territoires.

- Comment sera organisé le traitement des recours qui peut être traité, en fonction des Direccte, soit au niveau du Pôle T soit au niveau du département ?

Chaque région adoptera sa propre organisation. Il n'y aura pas de schéma unique pour l'ensemble des régions qui fusionnent. Une certaine modularité, en fonction de l'existant, devra être recherchée afin d'atteindre l'organisation cible adoptée. Celle-ci devra être pérenne sur 15 ans.

- Est-ce que la réforme va impacter les effectifs de l'inspection ?

Non, il y a déjà une nouvelle organisation mise en place suite à la réforme ministère fort.

- Est-ce que les UT continueront à traiter de sujets comme la gestion des ruptures conventionnelles ?

A voir. Les relations entre UT et UR sont à travailler. Dans ce cadre, des évolutions des organisations actuelles pourraient être envisagées.



Missions du champ concurrence

- Que deviennent les agents du Pôle C compte tenu de leurs expertises et missions très spécifiques ?

Les agents du Pôle C ont effectivement des missions très opérationnelles, de terrain. Une grande stabilité est à prévoir pour eux. S'agissant de la répartition entre la région et les départements, ce n'est pas un sujet nouveau et il est traité. La réforme ne devrait pas avoir un impact fort sur le Pôle C à l'exception d'un chef unique pour trois régions. L'entraide entre les services devra sans doute être poursuivie.

Conséquences sur les modes d'organisation internes et externes

- Le siège de la Région sera-t-il celui des collectivités territoriales ?

A ce stade, ce n'est pas décidé. Metz est aussi candidat. Il faudra attendre les résultats des élections de fin d'année. A priori, chaque direction aura des implantations sur chaque ville avec des spécificités.

- Quels seront les lieux pour les formations ?

Cela ne paraît pas avoir de sens de tout centraliser à Strasbourg. En termes d'organisation logistique, c'est ingérable. Une des solutions pourrait être d'activer une plateforme interministérielle ou renforcer le système mis en place avec les CIF.

- Est-ce que tous les pôles seront sur le même site ou est-il envisagé d'avoir un pôle par site ?

Avoir un pôle par site n'est plus l'hypothèse privilégiée. C'est plutôt le niveau de compétences et d'expertise par service qui sera pris en compte pour déterminer la localisation sur un site.

- Qu'est-il prévu en termes techniques pour la communication (cf. visioconférence) ?

La DSI réfléchit d'ores et déjà à améliorer le système de visioconférence avec la possibilité de mettre en place un système à 12 points d'accès. En revanche, pas de réflexion lancée sur l'interministériel.

- Est-ce que le télétravail est envisagé ?

Oui, un décret est en cours, mais il ne révolutionne pas les pratiques actuelles. En revanche, le système de "co-worknig" est également envisagé (travail à distance sur une plateforme commune) dans la mesure où il maintient le lien professionnel et social.

Modalités de mobilité

- Quels sont les agents concernés par la réforme ?

Le système de l'inspection du travail ne sera pas impacté par rapport à la réforme ministère fort mise en place en 2014. Si les agents de l'UR sont principalement concernés, les agents en UT auront à revoir leurs modes de fonctionnement et d'organisation avec l'UR. En effet, l'animation à partir d'un site sera différente. Il faudra prévoir des relais locaux.

- Quels seront les impacts sur les mobilités ?

Compte tenu du nombre de mobilités constatées annuellement et des départs à la retraite à venir, il y aura plus de possibilités et d'opportunités. La DRH a prévu de mettre en place des équipes RH locales chargées d'accompagner et de conseiller les agents dans leur mobilité, à l'instar de ce qui a été mis en place avec le comité carrière.

- Est-ce que cela suppose de nouvelles fiches de poste et une redéfinition de ces emplois ?

Oui.

- Selon quelles modalités pourront se faire les mobilités entre différents ministères d'un même site ?

A ce stade, les principales barrières se situent au niveau des statuts, à la main de la DGAFP. Cette dernière a d'ores et déjà indiqué qu'une égalité de traitement devra être mise en place quelle que soit l'origine ministérielle de l'agent. A ce titre, un décret est en cours de rédaction. Il n'y a pas encore de CAP commune de prévu, car cela nécessite un travail complexe d'harmonisation des procédures. Cela sera long à mettre en place, dans la mesure où chaque ministère reste comptable de ses effectifs. Il faudra veiller, lors des mobilités, à assurer un certain équilibre entre les effectifs.

Aujourd'hui, des échanges informels entre directions (DRJSCS, ARS, DDCSPP) sont menés par la SG. Il conviendra de les formaliser et approfondir davantage demain pour offrir une meilleure lisibilité auprès des agents des postes vacants.

- En termes de mobilité, est-ce que des passerelles ou instances locales seront mises en place ?

La DRH a prévu de mettre en place une cellule d'appui RH pour recueillir les besoins. Les pratiques développées via le comité carrière

Dernières nouvelles de la **Réforme territoriale**

Directe Champagne-Ardenne

pourraient être étendues, ainsi que davantage de formalisation des échanges entre DRJSCS, ARS... en termes de vacances de poste.

▪ Est-ce que toutes les fiches de poste seront stabilisées fin 2015 ?

Oui, tous les agents auront été affectés sur un poste, mais certains le seront sans doute à titre provisoire, le temps de la phase transitoire, dans la mesure où les organisations vont se mettre en place au fur et à mesure et non au 1er janvier 2016.

▪ Est-ce que des compétences pourraient être transférées de l'UR vers l'UT ?

Dans une région grand Est avec des distances importantes, la question sera posée : il faudra rechercher la complémentarité entre les territoires tout en maintenant une cohérence d'ensemble.

▪ Est-ce que les agents finances auront un traitement différent ?

Non, ils font partie intégrante des effectifs de la Direccte. Les mobilités pourront se faire différemment, mais cela est plus une question de statuts et de corps. Les mobilités devraient plutôt se faire sous forme de détachements.

▪ Est-ce que des mutations forcées peuvent être envisagées à moyen terme ?

Non, le Gouvernement apportera sans doute des garanties sur ce point. Compte tenu de l'état de nos effectifs et de notre pyramide des âges, on va devoir plutôt gérer des situations de sur-effectifs pendant une certaine période (1 à 3 ans). De nouvelles missions pourront être identifiées et définies.

▪ Quel devenir pour les agents contractuels ?

Il n'y aura pas de différence de traitement entre agents. Les modalités de mobilité seront les mêmes pour tous les agents. La compétence, l'ancienneté et les possibilités de mobilité seront interrogées et prises en compte.

▪ Est-ce que tous les agents devront se repositionner sur un nouveau poste ?

Ce n'est pas arrêté à ce stade. A priori, seuls les nouveaux postes seront ouverts à la vacance. Question à confirmer.

Modalités de travail avec les partenaires

▪ Est-ce que les évolutions en cours chez nos partenaires (ex : Pôle emploi) seront prises en considération dans l'exercice ?

Les élections de fin d'année au sein des Conseils régionaux auront nécessairement un impact. A ce stade, ces derniers ne souhaitent pas s'engager dans la réforme. En revanche, les Directeurs Généraux des Services des CR se sont montrés très intéressés pour travailler avec l'État en parallèle. Il en est de même pour les services des Conseils généraux. Pour les autres partenaires, certains sont déjà en mode de réorganisation : il faudra donc voir au cas par cas.

▪ Quel est l'impact pour le siège du tribunal administratif ?

La carte judiciaire ne sera pas modifiée. Il faudra donc sans doute envisager de modifier les textes en la matière pour les adapter aux nouvelles régions.

▪ Quelle articulation entre les UT et les missions locales ?

L'existence des UT n'est pas remise en cause localement. La revue des missions ne va pas conduire à de gros changements. Néanmoins, l'implantation de certains services sera sans doute à réexaminée pour travailler au mieux.

▪ Quelles articulations avec nos partenaires extérieurs ?

Il y a 3 types de partenaires : ceux qui vont s'adapter (ex : Pôle emploi), ceux qui ont déjà commencé à y travailler (ex : les CL) et ceux qui ne peuvent s'engager dans une démarche d'organisation à ce stade (ex : CR).

Modalités de communication

▪ Quelle communication est envisagée à destination de nos partenaires extérieurs ?

Un chantier national a été ouvert sur le sujet de la communication. Une équipe ministérielle est chargée de produire les outils de communication idoines, avec l'appui d'un cabinet privé extérieur, chargé, auprès des préfets, d'harmoniser la communication externe.

Questions diverses

▪ Est-ce que des compensations sont prévues pour les services des régions qui fusionnent par rapport à celles qui ne changent pas, dans la mesure où le rapprochement entre régions va être, dans un 1er temps, un handicap à surmonter ?

Les différences entre régions sont aussi des forces. Il n'y aura plus un responsable de service pour chacun des 3 services qui fusionnent mais plutôt un chef de service et un adjoint. Suivant la taille et les expertises nécessaires, les organisations seront à travailler. Il ne faudra pas compter de réelle économie pendant la phase de transition (3 ans au moins).

▪ Est-ce que la Région revendique d'ores et déjà une compétence spécifique dans le grand Est ?

En l'absence de Direccte en Lorraine, avec un Direccte en partance en Alsace, il n'a pas été possible d'organiser, à ce jour, un inter-codir

pour aborder ce sujet. Un premier travail de diagnostic est en cours. Les sous-effectifs de la Direccte Champagne-Ardenne vont nous permettre d'avoir plus de souplesse dans l'organisation. Nous sommes en outre la Direccte la plus jeune de France, ce qui est une force. Il faudra coordonner les exercices menés par les autres directions pour combler les services qui seront établis sur le site de Châlons. La réforme va favoriser des mobilités interministérielles.

▪ Que va devenir l'encadrement supérieur ?

Rien n'est arrêté à ce stade même s'il semble incontournable que le directeur soit à Strasbourg aux côtés du préfet de région. En revanche, rien de tel pour l'ensemble de son équipe qui pourrait se trouver sur les trois sites.